

## AUTORISATION D'ENLEVEMENT DE TAGS ET DE GRAFFITIS

Je soussigné(e) : .....  
Domicilié(e) : .....  
N° de téléphone : ..... Adresse mail : .....

Autorise la ville du Cendre à enlever les inscriptions sur le mur de l'immeuble dont je suis :  
 Propriétaire  Gérant

Adresse exacte de l'immeuble concerné par l'autorisation :  
.....  
.....

Localisation exacte du tag ou du graffiti :  
.....  
.....

La façade est-elle protégée par un produit antigraffiti ?  OUI  NON

Si oui, nom du produit et fournisseur : .....

### **Cadre d'intervention de la ville :**

La ville s'engage à intervenir sur des tags et graffitis situés sur les propriétés privées, lorsqu'ils sont visibles et accessibles du domaine public.

Les interventions ne seront assurées que sur une hauteur de façade limitée à trois mètres maximum, sous réserve d'accessibilité en toute sécurité, avec le matériel ou les techniques adaptés au support.

Après vérifications sur site, la commune se réserve le droit de refuser d'intervenir sur certains supports (matériaux vétustes, fragiles ou spéciaux).

La ville ne peut garantir le résultat obtenu, ni être tenue pour responsable des dégradations éventuelles, malgré les précautions prises.

La résiliation de la présente autorisation peut se faire à tout moment, par écrit, et ce avant l'exécution des travaux.

### **Le demandeur s'engage :**

1/ A donner toute facilité d'accès à sa propriété pour que cette intervention puisse être effectuée,

2/ A déclarer à la ville la présence et la nature d'éventuels produits antigraffiti,

3/ A signaler par écrit à la ville tout problème déjà rencontré lors de travaux antérieurs effectués sur la façade,

4/ A n'exercer aucune action contre la ville, en cas de désordre imputable à cette intervention ou en cas d'échec de l'opération de nettoyage.

Fait à ..... en deux exemplaires, le .....

Le demandeur,